

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-2282 rév. 1**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**AFNOR CERTIFICATION  
LA PLAINE SAINT DENIS - 11 RUE FRANCIS DE PRESSENSE  
93210 SAINT-DENIS**

**SIREN : 479076002**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17029:2019**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme de validation/vérification / *As an validation/verification body*  
pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**DONNÉES ET DÉCLARATIONS / DATA AND CLAIMS**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) :*

**3-2282 rév. 1**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Valid from* : **12/03/2026**  
Date de fin de validité / *Valid until* : **31/12/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -  
Services - Métrologie Légale,  
*Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal  
Metrology,*

DocuSigned by:  
*Hélène GBLERGE*  
B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-2282

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-2282*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-2282 rév. 1

Organisme d'inspection accrédité :

**AFNOR CERTIFICATION**  
**LA PLAINE SAINT DENIS**  
**11 RUE FRANCIS DE PRESSENSE**  
**93210 SAINT-DENIS**

### PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

#### 19 - DONNÉES ET DÉCLARATIONS / 19.1 - Responsabilité Sociétale des Entreprises - RSE /

19.1.1 - Vérifications, par un organisme tiers indépendant (OTI), de déclarations portant sur des informations environnementales, sociales et de gouvernance #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
19.1.1a	Vérification de la déclaration de performance extra-financière insérée dans le rapport de gestion	Code de commerce (articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105, A225-1 à A225-4) Programme de vérification (DPEF) développé par l'organisme

**19 - DONNÉES ET DÉCLARATIONS / 19.2 - Environnement - Emissions Gaz à effet de Serre (GES) /**

19.2.1 - Vérification des déclarations des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre #

Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.1a	Groupe d'activités 1a Combustion de combustibles dans des installations utilisant exclusivement des combustibles marchands ordinaires au sens du règlement d'exécution (UE) 2018/2066 ou dans des installations de catégorie A ou B utilisant du gaz naturel.	NF EN ISO 14065: 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067 modifié	Code de l'environnement (articles L.229-5 à L.229-19, R.229-5 à R.229-38-10, D229-37-1 et D.229-37-2) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 modifié relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre
19.2.1b	Groupe d'activités 1b Combustion de combustibles dans des installations, sans restrictions	NF EN ISO 14065: 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067 modifié	Code de l'environnement (articles L.229-5 à L.229-19, R.229-5 à R.229-38-10, D229-37-1 et D.229-37-2) Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2018/2066 modifié relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la directive 2003/87/CE Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre

Code	Phase, type et objet des vérifications	Normes ou documents sectoriels	Référentiels
19.2.1n	Groupe d'activités 98 Autres activités incluses conformément à l'article 10 bis de la directive 2003/87/CE	NF EN ISO 14065: 2021 Règlement d'exécution (UE) 2018/2067 modifié	Code de l'environnement (articles L.229-5 à L.229-19, R.229-5 à R.229-38-10, D229-37-1 et D.229-37-2) Règlement délégué (UE) 2019/331 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10bis de la directive 2003/87/CE Directive 2003/87/CE modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la communauté Règlement d'exécution (UE) 2019/1842 portant modalités d'application de la directive 2003/87/CE en ce qui concerne des modalités supplémentaires pour les adaptations de l'allocation de quotas d'émission à titre gratuit liées aux variations du niveau d'activité Arrêté du 21 décembre 2020 sur les modalités de mise en œuvre des obligations particulières de surveillance, de déclaration et de contrôle des émissions et des niveaux d'activité auxquelles sont soumises les installations soumises au système d'échange de quotas de gaz à effet de serre

## Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à  
AFNOR CERTIFICATION**

IMPLANTATIONS	ADRESSE
AFNOR CERTIFICATION	LA PLAINE SAINT DENIS 11 RUE FRANCIS DE PRESSENSE 93210 SAINT-DENIS

Date de prise d'effet : **12/03/2026**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-2282 rév. 0.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

DS  
RT